DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE **DUNKERQUE** COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-121

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2.

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise VAN EECKE 1, rue des Bouleaux 59810 LESQUIN, afin de garantir le bon déroulement des travaux de branchement assainissement 5, rue de Cassel à Wormhout,

ARRETE:

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux 5, rue de Cassel, et ce, à compter du 14 juin 2024 et pour la durée du chantier estimée à 21 jours.

ARTICLE 2: une signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise VAN EECKE.

ARTICLE 3: Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise VAN EECKE et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5: Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise VAN EECKE

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Monsieur le Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque.

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE.

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord.

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux.

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VII I ENFUVE D'ASCO.

Fait à WORMHOUT, le 13 juin 2024

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par

Publication et notification le 13/06/2024

Le Maire.

David CALCOEN

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué Flounh DEHMOT